

La FEDE soutient le référendum lancé contre la nouvelle Loi sur l'assurance des bâtiments et la police du feu

Communiqué de presse
12 octobre 2016

La FEDE dépose aujourd'hui à la Chancellerie d'Etat son annonce de référendum. La récolte des signatures est lancée. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil avaient accepté sans sourciller la sortie du personnel de l'ECAB de la LPers. La FEDE a décidé de s'opposer fermement à ce qui constitue un dangereux précédent: après le personnel de l'ECAB, sera-ce au tour du personnel de l'hôpital de sortir de la fonction publique? Nous sommes à un tournant, le statut du personnel et la qualité des services publics sont attaqués de front. C'est le dernier moment pour réagir. Le parti socialiste, le parti chrétien social ainsi que la FOPIS et le ssp sont avec la FEDE. D'autres partenaires pourraient rejoindre ce groupe.

Depuis la mise en consultation de la loi, la FEDE a manifesté son total désaccord avec l'article 13 qui permet à l'ECAB de faire sortir son personnel de la LPers. Toutes les raisons avancées pour le changement de statut du personnel sont nébuleuses. Pourtant, le Grand Conseil n'a pas même jugé bon de débattre, prenant le risque de voir enterrer cette bonne loi pour un seul article qui n'apportera aucune valeur ajoutée à l'ECAB et au canton.

En acceptant de la sorte que le personnel de l'ECAB échappe au contrôle de l'Etat, les autorités ont fait preuve d'une grande légèreté. Bien sûr, seules une soixantaine de personnes sont concernées, mais en vérité c'est l'ensemble de la fonction publique qui est mise en danger. C'est un précédent inacceptable qui ouvre la porte au démantèlement du service public. En acceptant comme allant de soi la sortie du personnel de l'ECAB de la LPers, que pourra-t-on dire si, demain, on propose que le personnel de l'HFR sorte de la LPers?

Ce n'est pas seulement le statut du personnel qui est concerné, c'est clairement la qualité des services publics. Il s'agit non seulement d'une attaque contre le personnel de l'Etat, mais d'une mise en danger d'une institution au service des citoyens. L'Etat doit être le garant de cette qualité. Il perdra tout contrôle en laissant des services aussi importants que celui de l'ECAB voler de leurs propres ailes. Pour la FEDE, il ne fait aucun doute que la seule motivation véritable de la direction de l'ECAB était de faire ce qui lui plaisait. Aujourd'hui, la FEDE invite le peuple fribourgeois à reprendre la parole pour dire si, oui ou non, il désire laisser les directions des services de l'Etat faire ce qui leur plaît ou si, au contraire, il souhaite garder un contrôle sur elles.

Dans ce dossier, ni l'ECAB ni les autorités cantonales n'ont pensé à rencontrer les représentants de la FEDE pour savoir ce qu'ils pensaient de cette opération. Avec le lancement du référendum, la FEDE donne une réponse cinglante à ceux qui n'ont pas voulu lui poser de questions. La FEDE a toujours défendu un service public fort, l'égalité de traitement et l'équité. Or l'article 13 de la nouvelle loi bafoue ces trois principes. Elle permet, entre autres, de mettre sur pied un salaire au mérite qui a pourtant été refusé par le Grand Conseil il n'y a pas si longtemps. Elle introduit également une inégalité de traitement parmi le personnel de l'Etat.

Depuis la mise en consultation, la FEDE se pose donc cette question, comme une litanie, et la repose aujourd'hui: **comment peut-on justifier qu'on veuille sortir le personnel de l'ECAB de la LPers pour lui offrir de meilleurs salaires et qu'on imagine faire de même avec le personnel de l'HFR pour lui offrir moins de salaire?** Quels sont les principes qui gouvernent aujourd'hui les décisions de ceux qui nous gouvernent?

Il s'agit clairement d'une question de principe et il est temps de mener ce débat de fond.

Personne de contact: Bernard Fragnière - Président de la FEDE Tél. 079 707 18 39
